



**FEDERATION FRANCAISE DE
TENNIS DE TABLE**

Comité Départemental de l'Aveyron



**REGLEMENT
CRITÉRIUM FÉDÉRAL
Échelon départemental**

Date de dernière mise à jour : 15/10/2025

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
TITRE 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES	3
Article 1 – Organisation sportive	3
Article 2 – Catégories d'âge.....	3
Article 3 – Retard.....	4
Article 4 – Examen des litiges.....	4
Article 5 – Mutation.....	4
Article 6 – Maternité	4
Article 7 – Constitution des divisions à l'échelon départemental	4 - 5
Article 8 – Absentéisme	5
Article 9 – Abandons	5 - 6
Article 10 – Suspension	6
Article 11 - Cartons disciplinaires.....	6
TITRE 2 DEROULEMENT SPORTIF	6
Article 12 – Montées en régionale.....	6
Article 13 – Montées en divisions départementales	6
Article 14 – Principe des descentes	7

Article 15- Formule du Critérium Fédéral, échelon départemental.....	7-8-9
TITRE 3 DISPOSITIONS DIVERSES.....	9
Article 16 – Constitution des groupes et poules.....	9
Article 17 - Ordre des parties dans une poule	9
Article 18 - Durée des parties.....	9
Article 19 – Classement et départage dans une poule	9
Article 20 - Cotations et classement final	10
Article 21 - Arbitrage	10
Article 22 - Coefficient du critérium fédéral pour l'établissement des points/classement.....	10
Article 23 - Frais de déplacement et indemnités	10
Article 24 - Jours et horaires des rencontres	10

PRÉAMBULE

Pour participer au critérium (tous niveaux), les joueurs et joueuses doivent s'inscrire sur l'espace Monclub via les responsables de leur club. La liste sera ensuite transmise au correspondant par l'un des responsables du club.

CORRESPONDANT

Julien Landes

E-mail : julien.landès@gmail.com

Tel : 06 88 99 08 87

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 – Organisation sportive

Le critérium fédéral comporte trois échelons : national, régional et départemental.

L'échelon départemental comporte 4 tours. Le nombre de divisions par catégories d'âge et de sexe est défini à l'article 2. Attention, les excuses et réclamations doivent être adressées à l'échelon concerné (cf. règlement propre à chacun d'eux).

Article 2 – Catégories d'âge

Tout jeune qui change de catégorie d'âge est incorporé dans sa nouvelle catégorie en tenant compte des points obtenus lors du critérium fédéral de la saison précédente et des modalités prévues pour la constitution des divisions lors du premier tour.

	D1 -11 ans Benjamins	D1 -13 ans Minimes	D1 -15 ans Cadets	D1 -19 ans Juniors
D1 Seniors Messieurs (16 joueurs max.)	D2 Seniors Messieurs (32 joueurs max.)	D3 Seniors Messieurs (Les autres)		

Les féminines sont autorisées à jouer dans les catégories départementales messieurs si elles ne souhaitent pas jouer au niveau régional.

Il faudra le stipuler impérativement à la Ligue lors des engagements car elles sont inscrites d'office au niveau régional.

Article 3 – Retard

Si un joueur ne s'est pas présenté quinze minutes après l'appel de sa première partie, il est déclaré forfait avec toutes les conséquences sportives qui s'en suivent (voir article 11)

Article 4 – Examen des litiges

En cas de litige, il appartient aux gestionnaires du critérium fédéral de statuer, après enquête, en fonction des motifs évoqués, des rapports des juges-arbitres. Si besoin est, il est fait appel à la commission sportive. Le juge arbitre est tenu de respecter l'intégralité du présent règlement. À l'issue de la compétition, le juge arbitre adressera au responsable de la compétition un rapport circonstancié sur le déroulement de l'épreuve, notamment sur les incidents qui l'ont amené à prendre des décisions.

Article 5 – Mutation

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

Article 6 – Maternité

Toute féminine pendant sa grossesse et son congé de maternité est maintenue dans l'échelon pour lequel elle était qualifiée, à condition de présenter un certificat médical attestant l'impossibilité de participer aux compétitions.

Article 7 – Constitution des divisions à l'échelon départemental

Les listes du 1er tour seront constituées par le cumul des points critérium des 4 tours de la saison précédente, en tenant compte des montées acquises lors du dernier tour de la précédente saison et des éventuelles reprises.

Première participation ou reprise d'activité après une saison au moins d'absence : Les joueurs qui s'engagent avant la date fixée sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé.

Leur nombre maximum est de : - 2 en D1 seniors messieurs (le classement devra leur permettre de partir dans les 8 meilleurs joueurs du tableau)

Les suivants respectant le classement comme remplaçants en partant de la première place de remplaçant. Chacun de ces joueurs sera placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

Leur nombre maximum est de : - 4 en D2 seniors messieurs (le classement devra leur permettre de partir dans les 8 meilleurs joueurs du tableau)

Les suivants respectant le classement comme remplaçants en partant de la première place de remplaçant. Chacun de ces joueurs sera placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

Les joueurs qui s'engagent pour le tour 2, 3 ou 4 pourront être intégrés aux listes selon les modalités suivantes : 2 reprises en D1, 4 reprises en D2 par tour au maximum. Chacun de ces joueurs sera placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui. Dans le cas de plusieurs inscriptions, ce sont les joueurs les mieux classés qui sont retenus.

Forfait lors d'un tour départemental :

- Tout joueur ou joueuse qui ne peut participer à un tour départemental doit en informer, par téléphone ou courriel, le JA et ce **au plus tard à 14h le samedi** qui précède la date de la compétition. En cas d'impossibilité de participer, connue du joueur ou de la joueuse après cette date limite, il (elle) devra en informer, dans la mesure du possible, directement le juge arbitre.
- Tout joueur ou joueuse absent à un tour du critérium, jouera dans la division inférieure le tour suivant.

Aux autres tours du critérium fédéral, les joueurs sont placés en tenant compte des points obtenus au tour précédent. Les descentes de divisions sont fonctions des :

- Descentes de régional
- Montées départementales
- Insertions de nouveaux inscrits
- Repêchages éventuels

Les montées en régionale minorent les descentes de divisions.

Article 8 – Absentéisme

Tout absentéisme doit faire l'objet d'une excuse (qu'il soit excusable ou non) auprès de son club ou bien du responsable du critérium. Tout joueur ou joueuse qui ne peut participer à un tour départemental doit en informer, par téléphone ou courriel, le CD et ce **au plus tard à 14h le samedi** qui précède la date de la compétition. En cas d'impossibilité de participer, connue du joueur ou de la joueuse après cette date limite, il (elle) devra en informer, dans la mesure du possible, directement le juge arbitre.

Les cas excusables sous couvert de la fourniture obligatoire d'un justificatif officiel sont les suivants : *Certificat médical* (Blessure, maladie) – *Décès familial* – *Classe transplantée* – *Astreinte de travail*

Ces absences justifiées entraînent le maintien du joueur ou de la joueuse dans sa division **uniquement s'il s'agit d'un premier forfait excusé.**

Toute autre absence sera étudiée par la Commission Sportive Départementale sur la base des justificatifs fournis par le joueur concerné.

(**Une absence, non prévenue dans les délais impartis et un deuxième forfait justifié, induiront, quel que soit le motif, une sanction sportive : il jouera dans la division inférieure le tour suivant.**

Article 9 – Abandons

- 0 a) Tout joueur ne disputant pas sa première partie du tableau pour lequel il était qualifié à l'issue des poules marque 0 point pour le tour considéré.

- 1 **b)** Tout joueur marquant 0 point pour un tour en raison d'un premier forfait excusé ou d'un abandon descend dans la division immédiatement inférieure.
- 2 **c)** Tout joueur ne disputant pas une partie (autre que la première) comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie et les parties éventuelles qui lui restent à disputer. Il marque les points en fonction de la place finale obtenu.
- 3 **d)** Tout joueur exclu de l'épreuve pour une saison (forfait général) ne peut participer au premier tour de la saison suivante que deux divisions en dessous de celle pour laquelle il était qualifié le jour de son exclusion dans la limite de la plus basse division départementale.
- 4 **e)** Tout joueur ne disputant pas les poules est déclaré forfait

Article 10 – Suspension

Un joueur suspendu n'est pas considéré comme forfait. Il est maintenu dans sa division au tour suivant.

Article 11 - Cartons disciplinaires

Cette compétition fait partie des « compétitions individuelles » pour la comptabilisation des cartons disciplinaires.

DÉROULEMENT SPORTIF

Article 12 – Montées en régional

Voir règlement sportif régional

Article 13 - Montées entre divisions départementales

Les montées de département ne sont pas obligatoires mais jamais remplacées par un suivant du même département. Dans ce cas il y aura maintien en régionale des meilleurs descendant prévus. Ceux qui refusent la montée (bien avertir la ligue avant la limite) pourront participer au tour suivant dans le département.

Messieurs		Nombre de montées par tableau	
Tableaux	D3 vers D2	D2 vers D1	D1 vers Région

<i>Séniors</i> (19 ans et +)	D1 Tableau de 16			2
	D2 (32 joueurs)		3	
	D3 (Autres joueurs)	5		
Juniors (-18 ans)	D1 Tableau de 16 à 32			2
Cadets (-15 ans)	Tableau de 32			2
Minimes (-13 ans)	Tableau de 32			2
Benjamins (-11 ans)	Tableau de 32			2

Article 14 - Principe des descentes

À chaque tour, les descentes sont déterminées en fonctions des montées de la division inférieure et des descentes de la division supérieure qui sont elles-mêmes fonction des descentes de régionale, de l'incorporation des nouveaux inscrits, des suspensions et des repêchages. Les repêchages se font en fonction des critères suivants : points du critérium fédéral de la saison en cours puis points classement de la licence pour la phase en cours à la date du tour puis sur la date de naissance, priorité étant donné au plus jeune et si une égalité subsiste, par tirage au sort.

Article 15 - Formule du Critérium Fédéral, échelon départemental

Date et lieux des 4 tours au niveau départemental :

Tour 1 : Samedi 18/10 à Marcillac et Dimanche 19/10 à Baraqueville
 Tour 2 : Samedi 22/11 et Dimanche 23/11 à Olemps
 Tour 3 : Samedi 24/01 et Dimanche 25/01 à Millau
 Tour 4 : Samedi 14/03 et Dimanche 15/03 en Lozère

1 – Organisation du pointage

Le club qui reçoit est dans **l'obligation** de mettre une personne à la disposition du JA le jour de la compétition. Cette personne devra faire le pointage des joueurs qui participent à la compétition et durant la compétition il sera amené à annoncer les différentes rencontres.

Catégorie d'âge	Début du pointage	Début de la compétition
-11 ans (samedi)	13h30	14h00
-13 ans (samedi)	13h30	14h00
-15 ans (samedi)	13h30	14h00
-18 ans (samedi)	13h30	14h00
D1/D2/D3 Séniors (dimanche)	09h30	10h00

Pour tous les tableaux, la compétition se déroule en 3 temps : poules, puis tableau intégral.

2 – Placement des joueurs

A chaque tour les joueurs qualifiés sont placés selon les résultats du tour précédent (places) excepté pour le premier tour où les joueurs sont placés en tenant compte des résultats du dernier tour de la saison précédente ; si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé, dans la division inférieure, immédiatement derrière les personnes qui descendent de la division supérieure.

3- Rencontres en poules

□ **16 joueurs** : Les 4 poules sont composées de 4 joueurs.

Les 1^{ers} de chaque poule vont en ¼ de finale ; Il y aura barrage entre les 2^{èmes} et les 3^{èmes} ; Les 4^{ème} joueront dans le tableau descendant.

□ **32 joueurs** : les 8 poules sont composées de 4 joueurs

Les 1^{ers} de chaque poule vont en 1/8 de finale ; Il y aura barrage entre les 2^{èmes} et les 3^{èmes} ; Les 4^{ème} joueront dans le tableau descendant.

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 16 – Constitution des groupes et poules

Les groupes et poules sont constitués à partir du dernier classement national officiel diffusé (points licences phase 1 ou 2), en cas d'égalité avantage est donné au plus jeune.

Article 17 - Ordre des parties dans une poule

Voir règles F.F.T.T.

Article 18 - Durée des parties

Quelle que soit la catégorie, toutes les parties se disputent au meilleur des 5 manches (3 manches gagnantes). Les balles utilisées seront des balles fournies par le club organisateur (attention à la couleur des maillots).

Article 19 – Classement et départage dans une poule

Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre croissant des points acquis après chaque partie.

Les départages seront effectués selon les règles de la FFTT. (Voir schéma en annexe)

Article 20 - Cotations et classement final

À l'issue de chaque tour du Critérium Fédéral, les résultats des participants sont cotés selon un barème figurant sur le site de la FFTT. Puis les points de tous les tours sont additionnés.

Article 21 - Arbitrage

Toutes les parties de poule doivent être arbitrées.

En l'absence d'arbitres officiels, les joueurs (euses) arbitrent à la demande du Juge-Arbitre. Ils (elles) sont notamment tenu(e)s avant de quitter la salle, de demander au Juge-Arbitre s'il ne leur reste pas une partie à arbitrer.

Article 22 - Coefficient du critérium fédéral pour l'établissement des points/classement

Voir règlement F.F.T.T.

Article 23 - Frais de déplacement et indemnités

Les frais de déplacement des participants sont à leur charge.

Les indemnités de dédommagement auprès des clubs pour prêt de tables et de salles sont définies dans la procédure administrative.

Article 24 - Jours et horaires des rencontres

Les compétitions se déroulent :

- ☐ **Pour les catégories Jeunes** - Le samedi après-midi– pointage **13h 30** – début des compétitions : 14h 00
- ☐ **Pour les catégories adultes** - Le dimanche matin - pointage **9h30** – début des compétitions : 10h.

FIN